

Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 60'000.-, dans le chapitre 0290 « Immeubles administratifs », pour la démolition de l'ancien hangar des travaux publics à Sauges

## Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2020 ; vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014, vu le règlement sur les finances, du 11 décembre 2017,

## arrête :

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à engager, pour l'année 2020, un crédit

budgétaire supplémentaire d'un montant de Fr. 60'000.- pour la démolition

de l'ancien hangar des travaux publics à Sauges,

Les charges relatives à la démolition de l'ancien hangar des travaux publics Article 2:

à Sauges, seront portées à la rubrique budgétaire 0290 « Immeubles

administratifs » du compte de fonctionnement.

Article 3: Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui

deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président, Alain Perret

HlaoL

Le secrétaire, Maxime Rognon